

Note : Le conseil d'administration a pris note du jugement et il souhaite prendre un temps de réflexion pour la suite à entreprendre. Une décision sera prise le 7 septembre prochain. Comme Monsieur Laurent Aubin, Président en fonction au début du dossier RAMQ, connaît bien le dossier, et qu'il avait assisté au procès durant son mandat, le CA lui a demandé de vulgariser la décision, ce qu'il a accepté et nous lui en sommes reconnaissants.

La saga de l'assurance médicaments

Il était un autrefois où l'AQDER offrait à ses membres de moins de 65 ans et aux nouveaux(elles) retraité(e)s une assurance médicaments incluse dans son offre d'assurance maladie collective à un coût avantageux, vraiment.

La hausse phénoménale du coût des médicaments due aux médicaments biologiques ou d'exception mettait sérieusement l'ensemble de notre assurance maladie à risque. Il faut rappeler que nous sommes moins de 3 000 assurés et qu'un certain médicament coûtait jusqu'à 70 000\$ par mois.

Devant cette épée suspendue au-dessus de la tête de l'ensemble de nos membres, le Conseil d'administration, suivant la recommandation de notre conseiller en assurances, a décidé de retirer l'assurance médicaments de son offre à la fin de 2018. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, les membres de moins de 65 ans et les nouveaux(elles) retraité(es) s'inscriraient au régime d'assurance médicaments de la RAMQ comme ceux de plus de 65 ans. Il leur en coûterait beaucoup moins cher et notre assurance collective deviendrait stable à long terme.

Le 22 octobre 2018, nous recevions une injonction du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) nous imposant d'inscrire nos membres de moins de 65 ans et nos nouveaux(elles) retraité(e)s à l'assurance médicaments offerte par le SCT via la SSQ. Ne voulant pas placer nos membres au cœur d'un imbroglio, nous avons décidé de nous plier à la demande du SCT. D'autre part, nous entamions des consultations sur la pertinence de poursuivre le SCT en justice.

Le Conseil d'administration a finalement pris la décision de contester en justice la décision du SCT. Certains de nos membres étaient lésés et nous devions assurer leur défense. Les 25 et 26 novembre 2021, la cause était entendue en Cour supérieure du Québec. Notre présentation était bien conçue, nos arguments solides et nous avons encore espoir d'en sortir gagnants.

Nous avons reçu le jugement en date du 7 octobre 2022. L'honorable juge Bernard Synnott, se basant sur un seul argument, donnait raison au Secrétariat du Conseil du Trésor. Plusieurs éléments de notre présentation avaient été escamotés sans explication. Après de nombreuses consultations auprès de notre avocate, de notre conseiller en assurances, des président(e)s de section, le Conseil d'administration a décidé de porter la cause en appel pour obtenir réponse aux éléments écartés.

Le 15 juin 2023, la cause était entendue devant 3 juges de la Cour d'appel du Québec. Le déroulement de l'audition nous a causé grande inquiétude. Le 14 août, confirmant notre intuition, le jugement a de nouveau donné raison au SCT. Pour nous, cette défaite fait mal car encore une fois, plusieurs de nos arguments ont été écartés sans explication. Le Conseil d'administration devra donc prendre une décision face à cette alternative : en appeler en Cour suprême ou accepter la décision, mettant ainsi un terme à notre contestation.

En bout de ligne, je suis très fier de ce que l'AQDER a fait dans ce dossier. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas atteint l'objectif recherché mais nous avons inscrit la défense des intérêts de nos membres dans notre mission, créé un fonds de défense des membres, et, **surtout, surtout, assuré la défense de nos jeunes membres et de nos futur(e)s membres.**

Laurent Aubin

Président en fonction au début du dossier RAMQ



Avantages pensés pour les employés des services de l'éducation

Merci d'être là au quotidien pour nous et nos familles

Rabais exclusif sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de l'AQDER

Économisez en regroupant vos assurances

Programme de fidélité MERCI: dès que vous devenez client, profitez de privilèges qui s'accumulent au fil des années!

Martine Lévesque
Directrice

Obtenez une soumission!
beneva.ca/aqder
1 855-441-6016

beneva **aqder**

Beneva désigne la gamme d'assurances proposées en son nom par Industrielle Alliance. Les services, ainsi que les conditions d'assurance, peuvent varier et sont soumis à nos politiques. Contactez votre courtier ou assureur pour plus de détails.
© 2022 Beneva. Tous droits réservés. ** Le logo et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.



ASSURANCE COLLECTIVE

Fier partenaire de l'AQDER

Simplifiez-vous la vie!
Recevez vos remboursements dans votre compte bancaire

Et soumettez vos réclamations via l'Espace client. Inscrivez-vous dès maintenant! [Voyez comment](#)

1 877 422-6487

IA
Groupe financier

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

IA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

ia.ca